

PRÉFET DES  
HAUTES-PYRÉNÉES

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES  
CABINET - PÔLE COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tarbes  
Le 19/02/2019

**APPEL A PROJETS A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS**  
**Mise en place par l'État d'un fonds d'aide pour les associations à**  
**travers le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA)**

Le préfet a installé le mardi 12 février 2019, le collège départemental du Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA) qui a pour rôle de faire des propositions pour la mobilisation du fonds créé par l'État pour aider les associations.

**Ce fonds est doté dans les Hautes-Pyrénées de 149 484 euros :**

Depuis 2018, le FDVA est doté d'un nouveau volet intitulé « Financement global de l'activité – Développement des nouveaux services à la population » destiné au financement global de l'activité d'une association ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a initiés, définis et mis en œuvre dans le cadre du développement de nouveaux services à la population. La mise en œuvre de ce fonds est entièrement déconcentrée. Le collège départemental consultatif est chargé d'émettre un avis sur :

- les enjeux pour le secteur associatif spécifiques au département
- les priorités de financement et sur les dossiers de demande de subventions

**Ce comité est composé :**

- de 3 représentants des maires des communes du département ;
- d'un représentant du conseil départemental ;
- quatre personnalités qualifiées issues du monde associatif.

Cette réunion a permis de valider la note d'orientations départementales relative aux priorités de financement global de l'activité d'une association ou de la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités au titre de 2019

**Appel à projets du 20 février au 07 avril 2019 :**

Un appel à projet est lancé à compter du 20 février et jusqu'au 07 avril 2019 délai de rigueur. Les éléments de cet appel à projet ainsi que le mode opératoire pour y répondre et les pièces du dossier à fournir sont disponibles sur le site internet des services de l'État <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

**Contacts :**

Les services de l'État (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées*) sont mobilisés pour répondre aux interrogations et permettre aux associations du territoire de bénéficier de ce dispositif dans les meilleurs délais par mail : [ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Vous pouvez aussi contacter les centres de ressources et d'Information des bénévoles du département :

- *Le comité départemental olympique et sportif* : [cdos65@wanadoo.fr](mailto:cdos65@wanadoo.fr) / 05.62.34.28.95
- *Le collectif RIVAGES* : [collectif.rivages@gmail.com](mailto:collectif.rivages@gmail.com) / 05.62.31.88.59
- *La ligue de l'enseignement* : [crib@fol65.fr](mailto:crib@fol65.fr) / 07.79.36.83.25

Contact presse  
05 62 56 65 05  
05 62 56 65 26

pref-communication  
@hautes-  
pyrenees.gouv.fr